

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 8 juin 2017

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 6, 7 et 8 juin 2017**

**2017 DAC 782** Subventions (4.500 euros) à deux associations pour la réalisation de leurs actions dans le quartier Sud du (13e).

**M. Bruno JULLIARD et Mme Colombe BROSEL, rapporteurs.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 23 mai 2017, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement aux associations L'Aquilone et Le Plus Petit Cirque du Monde pour la réalisation de leurs actions dans le quartier Sud du 13e arrondissement ;

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement, en date du 22 mai 2017 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission, et par Mme Colombe BROSEL, au nom de la 3e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 3.000 euros est attribuée à l'association L'Aquilone 1-3, rue Frédérick Lemaître 75020 Paris, au titre des projets culturels élaborés dans le cadre de la Politique de la ville.11005 ; 2017-02822.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 1.500 euros est attribuée à l'association Le Plus Petit Cirque Du Monde 7, rue Edouard-Branly 92220 Bagneux, au titre des projets culturels élaborés dans le cadre de la Politique de la ville. 70021 ; 2017-04407.

Article 3 : La dépense totale correspondante, soit 4.500 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2017, nature 6574, rubrique 33, ligne VF40004: Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**